

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006041

Signataire : ED/PC

OBJET : Représentants de la commune aux conseils d'écoles des écoles maternelles Jacques PREVERT - Anne SYLVESTRE et Angéla DAVIS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de nommer un représentant de la commune aux conseils d'écoles des deux nouvelles maternelles Anne SYLVESTRE et Angéla DAVIS,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme DERKAOUI à la maternelle Jacques PREVERT,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne aux conseils d'écoles Madame Mériem DERKAOUI à la maternelle Anne SYLVESTRE, Madame Evelyne YONNET à la maternelle Angéla DAVIS et Monsieur Jean-Jacques KARMAN à la maternelle Jacques PREVERT.

Le Maire